

*Les crédits*

et de faire reconnaître qu'elle ne doit en aucun cas faire partie de notre société.

Lorsque nous pensons plus précisément à nos liens avec les leaders économiques, c'est l'accès au soutien financier pour les femmes que nous avons à l'esprit. Le gouvernement s'intéresse à tous ces dossiers et consacre des efforts à chacun. Lorsque le Bloc québécois affirme le contraire, il se trompe.

Pensons aux mesures que le ministre de la Justice a prises pour assurer une meilleure sécurité et confirmer aux femmes qu'elles peuvent trouver un appui au sein de notre société. Il a récemment déposé un projet de loi pour interdire l'utilisation de l'ivresse extrême comme défense, surtout dans les cas de viol. Étant donné l'importance des pensions alimentaires pour les parents seuls, qui sont souvent des femmes, le gouvernement va déposer des modifications législatives à cet égard dans un avenir rapproché.

Aujourd'hui, alors que nous discutons du projet de loi C-41 au comité, je vais déposer un amendement au projet de loi qui demandera, en vertu des dispositions portant sur le dédommagement, que les tribunaux se penchent sur la perte de revenu et de soutien qui peut se produire dans les cas de violence familiale. Il faudra reconnaître la nécessité de dédommager les femmes qui doivent quitter leur foyer à cause de ce type de violence et, de ce fait, subir éventuellement des coûts liés au transport, à l'hébergement, à la garde des enfants, aux médicaments, ainsi qu'aux soins dentaires. J'espère que les membres du Bloc siégeant au comité appuieront mon amendement.

Ce sont là les mesures que le gouvernement prend pour s'assurer que les femmes sont bien soutenues sur le plan social.

Je sais que la ministre de la Santé ne ménage pas ses efforts et qu'elle a mis en oeuvre un programme important qui a pour objectif de donner aux gens des collectivités autochtones un nouveau départ.

Lorsqu'on pense à l'enseignement, une question qui relève en grande partie de la compétence du gouvernement provincial, en tant que députés, surtout si nous sommes des femmes, nous avons un rôle important à jouer pour nous assurer qu'on encourage nos jeunes femmes à poursuivre leurs études aux niveaux secondaire, collégial et universitaire et à viser le plus haut possible pour ne pas être prisonnières de ghettos, d'emplois auxquels les femmes sont généralement confinées.

Un des aspects les plus importants de mon travail consiste à rencontrer de jeunes gens dans ma collectivité, dans les écoles publiques et les écoles secondaires, pour leur dire qu'il n'y a pas de limites aux aspirations des femmes dans notre pays.

• (1350)

Tout récemment, j'ai assisté à une réunion du groupe «Les filles de l'invention», où des filles de septième année se sont réunies pendant deux jours pour parler de sciences et de recherche. Alors que nous discutons de modèles pour les femmes, je leur ai demandé si, en 1867, lorsqu'il était question de la Confédération, leurs grands-mères auraient voté en faveur du Canada

ou contre la Confédération. Certaines m'ont répondu «pour» et d'autres «contre». Je leur ai demandé si elles savaient que leurs grands-mères ne pouvaient pas voter alors, qu'elles n'étaient même pas considérées comme des personnes. Elles ont affiché un air de surprise. Elles ne s'étaient pas rendu compte de cela.

J'ai alors compris que, à titre de députée, je devais m'employer à enrayer, dans une certaine mesure, l'optimisme et la naïveté, et qu'elles devaient savoir qu'elles font face à des restrictions en tant que femmes, mais qu'elles peuvent participer pleinement et équitablement à l'édification de notre société.

Sur le plan économique, il y a bien des choses que nous devons faire. Je me contenterai de dire que j'appuie énergiquement nos dispositions législatives sur l'équité en matière d'emploi, qui encouragent les entreprises canadiennes à reconnaître l'importance de pouvoir compter sur une vaste gamme de personnes dans leur organisation. Il ne s'agit pas de fixer des quotas, mais de reconnaître à leur juste valeur les compétences et les aptitudes que les personnes peuvent mettre au profit de leur milieu. Nous améliorons les dispositions législatives, et je souscris entièrement à cela.

Je constate que mon temps est écoulé. Il y a tellement de choses dont nous pouvons parler. Je remercie à nouveau la députée de nous avoir donné la possibilité de discuter de cette question et de partager nos idées sur ce sujet.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais demander à ma collègue, elle est probablement au courant, s'il y a une différence de traitement pour les femmes enceintes qui sont en situation de retrait préventif?

Le Bloc québécois avait proposé un amendement lors de la dernière refonte du Code du travail en 1992 prévoyant que le fédéral pouvait faire des ententes administratives avec toute province ayant un régime accordant des conditions supérieures à celles prévues au Code canadien du travail pour les femmes en situation de retrait préventif.

Le Parti libéral, qui formait l'opposition à ce moment-là, avait appuyé l'amendement proposé par le Bloc. Or, nous sommes à la veille d'une refonte du Code du travail. Un document circule du ministère du Travail et rien dans ce document ne prévoit de conditions permettant des ententes administratives entre le gouvernement fédéral et toute province, puisque c'était le sens de l'amendement, on ne parlait pas du Québec, on parlait de toute province, quelle qu'elle soit, ententes administratives dans le sens du fédéralisme flexible, j'imagine.

J'aimerais savoir si la députée s'engage à demander à son gouvernement d'inscrire des prescriptions concernant le retrait préventif des femmes enceintes, afin de conclure des ententes administratives avec toute province ayant un régime supérieur à celui prévu au Code canadien du travail, puisque celui-ci est inférieur, tout au moins dans le cas du Québec, à ce qui est prévu dans le Code du travail québécois. Est-elle d'accord avec une